



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. GILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. BRIOT, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. BEKHTAOUI, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BERNARD, M. DODET, M. SAUNIE pouvoir à M. BOUHELIER, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires Foncières - DIJON - "Capnord" (ex-site SEITA) - Acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre de l'aménagement du Parc Capnord (ex-site SEITA), une nouvelle voie a été réalisée dans le prolongement de l'impasse Nourissat afin d'optimiser les circulations dans la zone d'activités.

Cette voie a été aménagée en partie sur le terrain de la société Nestlé.

Afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle, un accord est intervenu avec cette société qui accepte la cession moyennant le prix de 4 975 € soit 25 €/m², lequel prix est conforme à l'évaluation des Services Fiscaux.

Ainsi, il est proposé d'acquérir sur la société Nestlé cette parcelle de terrain située impasse Nourissat, cadastrée section AK n° 240p de 199 m².

Vu les avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'acquérir** sur la société Nestlé France, dont le siège social est 7, boulevard Pierre Carles – 77186 NOISIEL. une parcelle de terrain de 199 m², située impasse Nourissat à Dijon, cadastrée section AK n° 240p ;
- **De dire** que le montant de l'acquisition qui s'élève de 4 975 €, conforme à l'évaluation des Domaines sera financé sur le crédit ouvert au budget principal de l'exercice en cours ;
- **De dire** que la régularisation de cette acquisition interviendra par acte notarié ;
- **D'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise tous actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 AVR. 2006





Vu pour être annexé à délibération
 du Conseil municipal de
DIJON le 30 Mars 2006
 Le Président
 AVR. 2006

Handwritten signature: P. Pignatelli

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

- 4 AVR. 2006



Rue
 Etienne
 Dolet

Impasse
 Nourissat

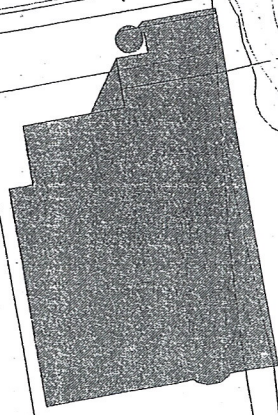
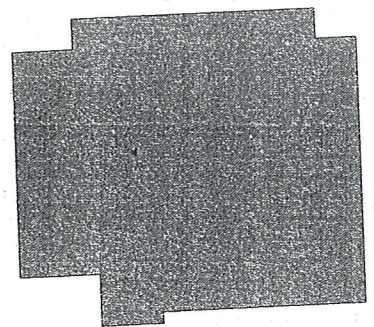
Rond - Point
 Aimée-Marie
 Rossignol

Rue

Christiane

Perceret

Rue
 de
 Saint - Apollinaire



Cracovie

Rond - Point
 Auguste
 Morin-Gacon

Rue

Bureau Régional de
 Circulation Routière
 Les Restos
 du Coeur

Station de
 Désinfection

La Poste
 Centre de distribution

1:3000

100322006

Cartographie Comadi - Reproduction interdite